

Solutions

Ouestions

- 1. Le principal avantage des sociétés de capitaux est de limiter la responsabilité des associés.
- 2. La société à responsabilité limitée.
- 3. L'assemblée générale, le conseil d'administration, l'organe de contrôle. L'assemblée générale.
- 4. La responsabilité des actionnaires est limitée au montant de leur apport.
- 5. Le capital-actions doit être de Fr. 100'000. au minimum, dont le 20%, mais au moins Fr. 50'000. doit être libéré (versé).
- 6. La différence essentielle est que le bon de participation ne donne pas le droit de vote.
- 7. Pour suivre les profondes mutations qu'a connues l'économie ces dernières années. Pour améliorer la position des actionnaires, adapter la structure du capital au marché et moderniser l'assemblée générale.
- 8. L'assemblée générale n'est pas entièrement libre en matière de répartition du bénéfice. Elle doit respecter les prescriptions légales du CO.
- 9. En vertu de l'article 725 CO, le conseil d'administration doit convoquer immédiatement une assemblée générale et lui propose des mesures d'assainissement.
- 10. Les associés sont tenus solidairement de toutes les obligations de la société, mais jusqu'à concurrence seulement du montant du capital social inscrit (art. 802 al. 1 CO).
- 11. Selon l'article 811 CO, tous les associés gèrent et représentent la société collectivement s'il n'en est pas disposé autrement.
- 12. Pour répondre aux besoins économiques actuels et rendre ce type de société plus attractif.
- 13. Essentiellement aux petites entreprises car le montant minimal est de Fr. 20'000.- et les associés n'engagent pas leur responsabilité personnelle.

Exercices

- 1. a) La réserve générale de 40'000 représente le 20% du capital-actions libéré. Le capital-actions est donc de 40'000 * 100/20 = 200'000.
 - b) A possède le 51% du capital-actions, soit 200'000 * 0,51 = 102'000. Comme les actions sont de 1'000 nominal, il en possède 102.
 - c) La première attribution obligatoire destinée à la réserve générale représente le 5% du bénéfice de l'exercice. Le bénéfice de l'exercice est donc de 1'200 * 100/5 = 24'000.

Exercices

2. 1. Troisième solde 255'000

Superdividende, 14% du capital libéré
Réserve générale, 10% du superdividende
Nouveau bénéfice reporté

224'000

246'400

8'600

1% de superdividende: 1% de 1'600'000 = 16'000 + 10% à la réserve générale, soit 17'600. Calcul du taux: 255'000: 17'600 = 14.48% arrondi au % = 14%.

2. Il n'était pas nécessaire de procéder à cette première attribution de 5% du bénéfice de l'exercice à la réserve générale, dans la mesure où celle-ci dépasse le 20% du capital-actions libéré: 380'000 * 100/20 = 1'900'000 (art. 671 al. 1 CO).

3.

N°	Comptes à		Libellés	Sommes	
	débiter (emplois)		créditer (sources)		
1.a 1.b 2. 3. 4. 5. 6. 7.	9001 Résultat global 2991 Bénéfice de l'ex. 2990 Bénéfice reporté 2992 Bénéfice du bilan 2992 Bénéfice du bilan 2992 Bénéfice du bilan 2992 Bénéfice du bilan 2992 Bénéfice du bilan 2990 Bénéfice reporté	- A - A - A - A	2991 Bénéf. de l'exercice + 2992 Bénéfice du bilan + 2992 Bénéfice du bilan + 2900 Réserve générale + 2230 Dividendes N + 2220 Tantièmes + 2914 Réserve de crise + 2990 Bénéfice reporté + 9101 Bilan final	Virement du bénéfice global Virement du bénéfice de l'ex. Virement du bénéfice reporté Attribution à la réserve générale Attribution aux dividendes Attribution aux tantièmes Attribution à la réserve de crise Virement du solde du bénéfice Virement au bilan final	80'000 80'000 200 5'800 60'000 4'000 4'000 6'400

4. 1. Solde du bénéfice non réparti en N.

2. Tableau de répartition:

Bénéfice de l'exercice + Bénéfice reporté de l'exercice précédent = Bénéfice résultant du bilan		360'000 <u>3'500</u> 363'500
 5 % du bénéfice de l'exercice à la réserve légale 		_18′000
= Premier solde		345′500
 5 % de dividende sur le capital-actions libéré 		100'000
= Deuxième solde		245'500
– Tantième	40'000	
 Autres réserves 	20'000	
	60'000	
 10 % des attributions à la réserve générale 	6′000	66'000
= Troisième solde		179′500
 8% du capital-actions libéré comme superdividende 	160'000	
 10 % du superdividende à la réserve générale 	16'000	176'000
= Nouveau bénéfice reporté		3′500

Détermination des tantièmes:

Complément proportionnel en N: 26'000 pour un CA de 2'600'000, soit 1%.

Pour N + 1: 8'000 + 1% de 3'200'000 = 40'000.

Calcul du superdividende:

1% de superdividende: 1% de 2'000'000 = 20'000 + 10% à la réserve générale, soit 22'000

Calcul du taux: 179'500 : 22'000 = 8,16% = 8%

3. Journal:

N°	Comptes		s à	Libellés	Sommes
	débiter (emplois)		créditer (sources)		
1.a 1.b 2. 3. 4. 5. 6. 7.	9001 Résultat global 2991 Bénéfice de l'ex. 2990 Bénéfice reporté 2992 Bénéfice du bilan 2992 Bénéfice du bilan 2992 Bénéfice du bilan 2992 Bénéfice du bilan 2992 Bénéfice du bilan 2990 Bénéfice reporté	- A - A - A - A	2991 Bénéf. de l'exercice + 2992 Bénéfice du bilan + 2992 Bénéfice du bilan + 2900 Réserve générale + 2230 Dividendes N + 2220 Tantièmes + 2910 Autres réserves + 2990 Bénéfice reporté + 9101 Bilan final	Virement du bénéfice reporté Attribution à la réserve générale Attribution aux dividendes Attribution aux tantièmes Attribution aux autres réserves	360'000 360'000 3'500 40'000 260'000 40'000 20'000 3'500 3'500
9.	2230 Dividendes N	- 🛋	2206 AFC (Fisc) +	Impôt anticipé 35 %	91′000

4. Bilan au 31.12.N+1 après répartition:

Capitaux propres

Capital	2'000'000
Réserve générale	265'000
Autres réserves	370'000
Bénéfice reporté	3′500

5. Tableau de répartition:

Bénéfice de l'exercice + Bénéfice reporté de l'exercice précédent = Bénéfice résultant du bilan - 5 % du bénéfice de l'exercice à la réserve légale = Premier solde - 5 % de dividende sur le capital-actions libéré = Deuxième solde		210'000 <u>10'000</u> 220'000 <u>10'500</u> 209'500 <u>75'000</u> 134'500
TantièmeFonds en faveur du personnelFonds de l'enfance	15′000 15′000 20′000	
 10 % des attributions à la réserve générale 	50'000 5'000	55′000
= Troisième solde- 4 % du capital-actions libéré comme superdividende	60′000	79′500
 10 % du superdividende à la réserve générale Nouveau bénéfice reporté 	6′000	66′000 13′500

1 % de superdividende : 1 % de 1'500'000 = 15'000 + 10 % à la réserve générale, soit 16'500.

Calcul du taux: 79'500 : 16'500 = 4,81 % = 4 %

Journal:

N°	Comptes à		Libellés	Sommes	
	débiter (emplois)		créditer (sources)		
1.a 1.b 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8.	9001 Résultat global 2991 Bénéfice de l'ex. 2990 Bénéfice reporté 2992 Bénéfice du bilan 2992 Bénéfice reporté 2290 Bénéfice reporté	- A - A - A - A	2991 Bénéf. de l'exercice + 2992 Bénéfice du bilan + 2992 Bénéfice du bilan + 2900 Réserve générale + 2230 Dividendes N + 2220 Tantièmes + 2670 Fonds personnel + 2680 Fonds de l'enfance + 2990 Bénéfice reporté + 9101 Bilan final	Virement du bénéfice global Virement du bénéfice de l'ex. Virement du bénéfice reporté Attribution à la réserve générale Attribution aux dividendes Attribution aux tantièmes Attribution au fond personnel Attribution au fond de l'enfance Virement du solde du bénéfice Virement au bilan final	210'000 210'000 10'000 21'500 135'000 15'000 20'000 13'500
10.	2230 Dividendes N	-	2206 AFC (Fisc) +	Impôt anticipé 35 %	47′250

6. Tableau de répartition :

Bénéfice de l'exercice + Bénéfice reporté de l'exercice précédent = Bénéfice résultant du bilan - 5 % du bénéfice de l'exercice à la réserve légale		210′000 <u>10′000</u> 220′000 <u>0</u>
= Premier solde		220'000
 5 % de dividende sur le capital-actions libéré 		40'000
= Deuxième solde		180'000
– Tantième	30'000	
 Fonds de secours 	30'000	
	60'000	
 10 % des attributions à la réserve générale 	6′000	66'000
= Troisième solde		114′000
 12 % du capital-actions libéré comme superdividende 	96'000	
 10 % du superdividende à la réserve générale 	9'600	105'600
= Nouveau bénéfice reporté		8'400

1 % de superdividende : 1 % de 800'000 = 8'000 + 10 % à la réserve générale, soit 8'800. Calcul du taux : 114'000 : 8'800 = 12,95 % = 12 %

7. Zed SA

La SA peut détenir ses propres actions à la valeur nominale jusqu'à un montant égal au 10% du capital-actions (art. 659 al. 1 CO). La SA doit vendre les actions en trop ou les annuler (ici la solution choisie a été de les vendre) et créer une réserve pour actions propres égale au montant des titres possédés (art. 659a al. 2 CO).

Bilan de Zed SA			
Actifs divers	1′540	Dettes	900
Actions Zed	60	Capital-actions	600
		Réserves légales	30
		Autres réserves	10
		Réserves actions propres	60
	1′600		1′600

Yxe SA

La perte est compensée par dissolution de la réserve générale (art. 671 al. 3 CO). Comme c'est insuffisant et que l'immeuble a été sous-évalué (il y a eu création de réserves latentes pour 900), on peut le réévaluer pour compenser la perte, comme le permet la loi (art. 670 al. 1 CO).

Bilan de Yxe SA			
Actifs divers	3′800	Dettes	4′000
Immeubles	2′100	Capital-actions	1'800
		Réserves de réévaluation	100
	5′900		5′900

Enne SA

Les machines sont surévaluées, ce qui est interdit par la loi, car le bilan présenté, trop favorable, nuit aux intérêts des créanciers (art. 665 CO). Une fois le bilan corrigé, le montant des pertes est de 700; ce montant est supérieur à la moitié du capital-actions et des réserves légales. Le conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale et proposer des mesures d'assainissement (art. 725 al. 1 CO).

Bilan de Enne SA				
Actifs divers	Dettes	1′700		
Machines	200	Capital-actions	800	
Perte	700	Réserves légales	200	
	2′700		2′700	

- 8. 1. Les frais de fondation ont été amortis de 20% pendant trois ans, soit de 60%. 28'800 représente donc 40% du montant de départ qui est de: 28'800/40 · 100 = 72'000.
 - 2. Les actions au porteur sont entièrement libérées.

Coupon brut d'une action au porteur: $500 \cdot 0,12 = 60$ - Impôt anticipé 35% = $\frac{21}{39}$ Coupon net d'une action au porteur = $\frac{21}{39}$

L'actionnaire possède: 3'900/39 = 100 actions au porteur.

3. Tableau de répartition:

Bénéfice de l'exercice		95'000
 Bénéfice reporté de l'exercice précédent 		5′000
= Bénéfice résultant du bilan		100'000
 5 % du bénéfice de l'exercice à la réserve légale 		4'750
= Premier solde		95'250
 5 % de dividende sur le capital-actions libéré 		36'000
= Deuxième solde		59'250
 10 % du bénéfice de l'exercice comme tantième 	10'000	
 10 % des attributions à la réserve générale 	1′000	11'000
= Troisième solde		48'250
 6% du capital-actions libéré comme superdividende 	43'200	
- 10 % du superdividende à la réserve générale	4′320	47'520
= Nouveau bénéfice reporté		730

1 % de superdividende : 1 % de 720'000 = 7'200 + 10 % à la réserve générale, soit 7'920. Calcul du taux : 48'250 : 7'920 = 6,09 % = 6 %

- 4. a) Le conseil d'administration.
 - b) L'assemblée générale.

Clôture et présentation des comptes...

9. 1. Tableau de répartition:

Bénéfice de l'exercice + Bénéfice reporté de l'exercice précédent = Bénéfice résultant du bilan		50′000 <u>4′000</u> 54′000
 – 5 % du bénéfice de l'exercice à la réserve légale 		2′500
= Premier solde		51′500
 5 % de dividende sur 100'000 pour Dumont 	5′000	
 5% de dividende sur 75'000 pour Gauchat 	3′750	8′750
= Deuxième solde		42'750
 Réserve libre 		10'000
= Troisième solde		32′750
 17 % de superdividende sur 100'000 pour Dumont 	17′000	
 17 % de superdividende sur 75'000 pour Gauchat 	12′750	
 10 % du superdividende à la réserve générale 	1′700	31'450
= Nouveau bénéfice reporté		1′300

1 % de superdividende: 1 % de 175'000 = 17'500 + 10 % à la réserve générale, soit 1'925.

Calcul du taux: 32'750 : 1'925 = 17,01 % = 17 %

2. Montant reçu par chaque associé:

Dumont: $(5'000 + 17'000) \cdot 65\% = 14'300$ Gauchat: $(3'750 + 12'750) \cdot 65\% = 10'725$

10. 1. Tableau de répartition:

Bénéfice de l'exercice		85'000
+ Bénéfice reporté de l'exercice précédent		12'300
= Bénéfice résultant du bilan		97′300
 5 % du bénéfice de l'exercice à la réserve légale 		4'250
= Premier solde		93'050
 5 % de dividende sur le capital social libéré 		30'000
= Deuxième solde		63'050
 9 % du capital social libéré comme superdividende 	54'000	
 10 % du superdividende à la réserve générale 	5′400	59'400
= Nouveau bénéfice reporté		3'650

1 % de superdividende: 1 % de 600'000 = 6'000 + 10 % à la réserve générale, soit 6'600.

Calcul du taux: 63'050 : 6'600 = 9,55 % = 9 %

2. Journal des écritures:

N°	Comptes à		Libellés	Sommes		
	débiter (emplois)		créditer (sources)			
1.a	9001 Résultat global	\Diamond	2991 Bénéf. de l'exercic	e+		85′000
1.b	2991 Bénéfice de l'ex.	- 🛦	2992 Bénéfice du bilan	+	Virement du bénéfice de l'ex.	85'000
2.	2990 Bénéfice reporté	- 🛦	2992 Bénéfice du bilan	+	Virement du bénéfice reporté	12'300
3.	2992 Bénéfice du bilan	- 📥	2900 Réserve générale	+	Attribution à la réserve générale	9'650
4.	2992 Bénéfice du bilan	- 📥	2230 Dividendes N	+	Attribution aux dividendes	84'000
5.	2992 Bénéfice du bilan	- 🛦	2990 Bénéfice reporté	+	Virement du solde du bénéfice	3'650
6.	2990 Bénéfice reporté	- 🛦	9101 Bilan final		Virement au bilan final	3'650
7.	2230 Dividendes N	- 🛦	2206 AFC (Fisc)	+	Impôt anticipé 35 %	29'400